

FORMATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ D'ENGINS DE CHANTIER

**Préparation à l'autorisation de conduite
en application de l'article R4323-55/56/57 du Code du Travail
et par référence à la recommandation R482 CNAM TS.**

OBJECTIFS

Etre capable de conduire en sécurité les engins de chantier

Après examen : délivrance selon le cas d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité ou d'un Avis d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

PRE REQUIS

Toutes personnes débutantes ou non, appelées à utiliser un engin de chantier et présentant les aptitudes requises :

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Etre déclaré apte physiquement par la médecine du travail

PROGRAMME TYPE pour catégories A-B-C-D-E-F-G

FORMATION THEORIQUE EN SALLE :

Cette formation est établie sur la base du référentiel de la recommandation R482 CNAM TS.

- Réglementation et textes de la sécurité sociale
- Rôles et responsabilités
- Principaux types d'engins
- Caractéristiques principales
- Organes de service et dispositifs de sécurité
- Principaux risques
- Règles de conduite, circulation et stationnement, gestes de commandement
- Dispositions générales de sécurité
- Distances de sécurité avec les conducteurs électriques

FORMATION PRATIQUE :

Application pratique des règles de sécurité dans l'utilisation des engins de chantier

- Mise en application des vérifications
- Circulation
- Production (sauf catégorie G)
- Dispositions relatives à l'environnement

VALIDATION DE LA FORMATION :

Evaluation théorique et pratique.